



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS**  
**2 avril 2026**  
**N° 2026/030**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026\_030-DE



Date de convocation 27/03/2026	Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.
Date d'affichage 27/03/2026	<b>Présents :</b> Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE
Nombre de conseillers En exercice Présents Votants	27 27 27
Acte rendu exécutoire après transmission électronique	<b>Absents et excusés:</b> sans objet <b>Absents ayant donné pouvoir :</b> sans objet  Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

**Objet :** Désignation du délégué titulaire et suppléant aux instances du Syndicat du Parc Régional Normandie-Maine

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat du Parc naturel régional Normandie-Maine,  
Considérant que la collectivité dispose d'un siège de délégué titulaire et d'un siège de délégué suppléant au sein dudit syndicat,  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de ces représentants,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne pour représenter la collectivité au sein du Syndicat du Parc naturel régional Normandie-Maine :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Hervé FRELON
- En qualité de délégué suppléant : Madame Magali LOUALT

Les délégués ainsi désignés sont habilités à participer aux réunions du syndicat et à prendre part aux votes dans les conditions fixées par les statuts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
  
Frédéric BEAUCHEF

